

BIENVENUE AU WEBINAIRE

SERM et intermodalité : comment anticiper l'arrivée d'un renfort d'offre sur mon territoire ?

13 juin 2025



Quelques consignes avant de démarrer :

- si ce n'est fait, merci de vous renommer en indiquant votre nom + organisme en utilisant l'onglet « Participants » (dans la barre de tâches en bas de votre écran)
- coupez votre éventuel VPN pour plus de fluidité
- nous sommes nombreux : vos micros doivent rester coupés pour éviter les bruits parasites
- vous pourrez poser des questions via l'outil « dialogue en ligne » (dans la barre de tâches en bas de votre écran)



Cette session est enregistrée et fera l'objet d'un « Replay » accessible via : <https://www.cerema.fr/serm>

SERM


Services Express
Régionaux
Métropolitains



INTRODUCTION

Les Services express régionaux métropolitains (SERM), la promesse d'une desserte structurante (ferroviaire et/ou routière) régulière, fréquente et fiable.

Pour convaincre l'usager, il faut traiter les déplacements longs du quotidien en « porte à porte », d'où la nécessité de bien penser la combinaison des modes.

La réflexion autour de l'intermodalité est donc cruciale :

- À l'échelle du SERM (voire + macro) :information, tarification, billettique,..
- À l'échelle de chaque axe : penser les rabattements de manière coordonnée
- À l'échelle des pôles d'échanges multimodaux : faciliter d'accès aux services et le passage d'un mode à l'autre

LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Pour les territoires, les pôles d'échanges multimodaux constituent des portes d'entrée sur le réseau SERM.

Leur conception doit permettre de :

- favoriser le report modal et **massifier l'usage du SERM** (objectif de décarbonation des mobilités et d'amélioration du cadre de vie)
- optimiser la **desserte du territoire** (désenclaver)
- tout en proposant des **modes de rabattements fluides, sécurisés, décarbonés** qui s'inscrivent harmonieusement dans l'environnement du pôle d'échanges.

LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

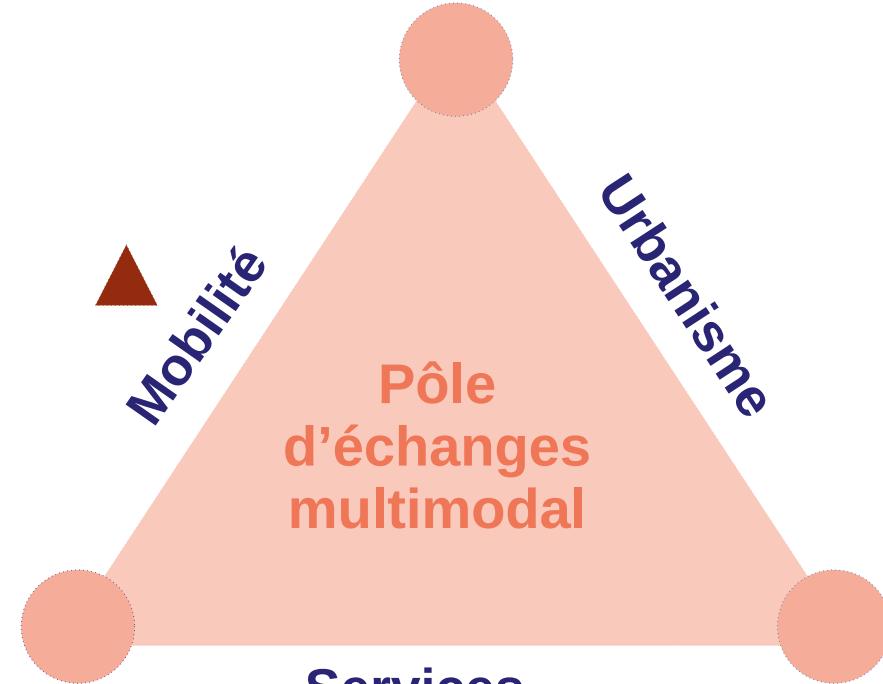
3 grandes fonctions

Faciliter l'accès aux différentes offres de mobilité en présence et la correspondance entre elles, en garantissant l'accessibilité des lieux et des divers équipements et la sécurité des usagers.

Services d'information multimodale et temps réel, guichet d'information, dispositif de vente de titres

Articulation urbanisme-mobilité notamment via documents de planification, contrats d'axes,..

Pôle
d'échanges
multimodal



Assurer l'insertion urbaine du pôle, limiter les coupures (alors qu'il y a concentration d'infrastructures et d'équipements), replacer le pôle et son quartier dans une dynamique globale d'aménagement coordonnée et planifiée.

Déploiement d'offre de service d'intérêt pour le quartier au-delà des seuls usagers du pôle (paniers de légumes, station d'autopartage, relais-colis,...)

LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

De multiples acteurs mais un rôle important pour les intercommunalités.

- Du fait des compétences en matière de mobilité, de voirie, et d'urbanisme.
- Loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains

*« Afin de lutter contre l'étalement urbain et de promouvoir le report modal, **les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents***

favorisent le renouvellement urbain, l'optimisation de l'utilisation de l'espace et la qualité urbaine des projets à proximité des gares du service express régional métropolitain, notamment en prévoyant

une densité minimale de constructions

ainsi que le rabattement vers ces gares. »

LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Pour leur conception :

- quel cocktail d'intermodalité on choisit : quelle place pour chaque mode ?
- comment garantir un fonctionnement apaisé de la voirie et des espaces publics ?
- comment favoriser une intermodalité efficace ?
- comment augmenter le rayonnement du PEM ?
- comment gérer les temporalités (renfort d'offre, aménagements/travaux, évolution des comportements) ?

Avec des incertitudes sur les comportements :

- appréhension de l'envahissement de l'espace public par la voiture : comment réguler la demande ?
- difficulté à imaginer des rabattements modes actifs selon les endroits

Trois retours d'expériences



Légende

SERM labellisés (DGITM)

- 4 juillet 2024
- 27 juin 2024
- février 2025

Retours d'expériences présentés

Webinaire du 13 juin 2025

Aires d'attraction des villes 2020 (Insee)

- Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)
- Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants

Contours administratifs

- Régions



AU PROGRAMME

- 10h15 • Lunel Agglo :
 - **Pierre-Luc Lauze**, responsable mobilités
 - **Fabien Sanguinède**, directeur du cadre de vie et des moyens techniques

- 10h45 • Communauté de communes du Grésivaudan :
 - **Pierre Hirigoyen**, chargé de mission mobilités

- 11h15 • Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) :
 - **Wilfried Braud**, responsable du service mobilités

- 11h45 • Cerema : conclusion et annonce de suites 



REMERCIEMENTS

- à la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités, partenaire de ce webinaire, pour sa confiance
 - Édouard Parant, coordinateur national des SERM
- aux intervenants, pour leur implication et la qualité des présentations préparées,
 - Lunel Agglo :
 - **Pierre-Luc Lauze**, responsable mobilités
 - **Fabien Sanguinède**, directeur du cadre de vie et des moyens techniques
 - Communauté de communes du Grésivaudan :
 - **Pierre Hirigoyen**, chargé de mission mobilités,
 - communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) :
 - **Wilfried Braud**, responsable du service mobilités
- à l'équipe Cerema mobilisée, et notamment :
 - Kate Jolivet-Testud, direction territoriale Occitanie (pour Lunel Agglo)
 - Gilles Bentayou, direction territoriale Centre-Est (pour la CC du Grésivaudan)
 - Alexandre Strauss, direction territoriale Ouest (pour la CCEG)
 - Pierre-Alexis Langlais, direction territoriale Méditerranée (pour l'appui logistique)



Maintenant les présentations !



Services Express
Régionaux
Métropolitains

